



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2022-01-07-02

L'an deux mille vingt-deux, le premier juillet à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni à la Maison des Associations à Veneux-Les Sablons, commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Madame Marie-Charlotte NOUHAUD, Madame Anne-Sophie GUÉRIN, Monsieur Michel DANNEQUIN, Monsieur Yves COZE, Madame Nathalie VINOT, Monsieur Lionel BOUILLETTE, Monsieur Custodio DE FARIA CASTRO, Madame Martine BEIGNET, Monsieur Thibault FLINÉ, Madame Carole GUERNALEC, Madame Judith REYNAUD, Monsieur Richard DUVAUCHELLE, Monsieur Thomas GROLLEAU, Monsieur Philippe MACAIGNE, Madame Nadège COSCO, Monsieur Jean-Paul CULINAS, Monsieur Gérard THOMAS, Madame Véronique FEMENIA, Monsieur Laurent AVELANGE, Madame Caroline PETEAU, Monsieur Martial QUINTON, Madame Françoise BICHON-LHERMITTE, Madame Nathalie DAOULATIAN, Monsieur Pascal GOUHOURY, Monsieur René CASCALES, Monsieur Hervé DEBOUTIERE, Monsieur Christophe MERLE, Monsieur Laurent SIGLER, Madame Sylvie MONCHECOURT, Monsieur Jean-Yves CORBEL, Madame Valérie EPIKMEN, Madame Gael TANGUY, Madame Laure DUMAS PRIMBAULT, Madame Anne GRAU, Madame Mireille EYRIGNOUX, Monsieur Fabrice ETTORI, Madame Pascale LELOT-BERDIER, Monsieur Lionel LEILLOT, Monsieur Daniel SEGLA, Monsieur Jean-Claude POILPREZ, Madame Pascale PALARD, Monsieur Emmanuel CENDRIER, Monsieur Alain MARC.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MONCHECOURT

Délégués titulaires :

Nombre : 82

Présents : 37

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 6

Absents représentés : 4

Nombre de votants : 47

Date de convocation :

Le vendredi 24 juin 2022

OBJET : Installation d'un délégué titulaire pour la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, commune de Fontainebleau et d'un délégué titulaire pour la Communauté de communes Moret Seine et Loing, commune de Moret-Loing-et-Orvanne, qui siègeront au SMICTOM

Vu l'article L. 2121-33 du CGCT, applicable aux EPCI à fiscalité propre et relatif à la désignation, par le conseil communautaire, de ses représentants au sein d'organismes extérieurs ;

Vu l'article L5711-1 du CGCT qui précise que l'EPCI peut choisir ses délégués parmi les membres du conseil communautaire ou porter son choix sur tout autre conseiller municipal d'une commune membre de la communauté de communes ;

À la suite de la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Moret Seine et Loing n°2022-110 en date du 11 avril 2022 relative à la modification de ses représentants siégeant au SMICTOM ;

À la suite de la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau n°2022-020 en date du 31 mars 2022 relative à la désignation d'un nouveau représentant au SMICTOM ;



Voici la modification du représentant titulaire au SMICTOM pour la Communauté de communes Moret Seine et Loing, commune de Moret-Loing-et-Orvanne :

Ancien délégué titulaire :
Monsieur Didier LIMOGES

Nouveau délégué titulaire :
Monsieur Lionel LOEUILLOT

Voici la modification du représentant titulaire au SMICTOM pour la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, commune de Fontainebleau :

Ancien délégué titulaire :
Madame Adelaïde SASSINE

Nouveau délégué titulaire :
Madame Judith REYNAUD

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

ACTE l'installation d'un délégué titulaire pour la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, commune de Fontainebleau et d'un délégué titulaire pour la Communauté de communes Moret Seine et Loing, commune de Moret-Loing-et-Orvanne, qui siègeront au SMICTOM.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Monsieur Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le : 13 JUL. 2022

Date de mise en ligne le : 13 JUL. 2022

